

*Jeux Paralympiques Européens de la Jeunesse
Sélection de la délégation FFVoile
Gènes – Italie - 6-15 octobre 2017.*

Préambule

En 2017, seront organisés les 1^{er} Jeux Paralympiques Européens de la Jeunesse (JPEJ) à Gènes en Italie. Le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) prévoit d'envoyer une délégation sur les disciplines identifiées dont la voile.

Public concerné : Jeunes hommes et femmes entre 12 et 23 ans au cours de l'année 2017.

Le support retenu est le Hansa 303 en double (fille et/ou garçon), bateaux fournis par l'organisateur.

Quota maximum fixé par pays : 2 équipages.

Règlement FFVoile de sélection aux JPEJ 2017 pour la discipline voile

Article premier : Le Directeur Technique National (DTN), dans le strict respect des règles édictées par le CIO, World Sailing et le CPSF, met en œuvre le présent règlement pour sélectionner une délégation française aux JPEJ de 2017 selon les modalités ci-après.

Peuvent prétendre à la sélection :

- les sportives et sportifs français licenciés à la FFVoile et classifiés par Para world Sailing,
- ayant fait acte de candidature à la sélection au plus tard **le 26 mai 2017** (acte de candidature téléchargeable sur le site internet FFVoile rubrique « Haut-niveau, chapitre délégations FFVoile),
- S'engageant à un programme de préparation à l'épreuve (incluant un stage fédéral fin août 2017 à Mèze).

Article 2 : sélection des sportives et sportifs aux JPEJ 2017.

Le DTN sélectionnera parmi les candidat(e)s, notamment à partir des résultats obtenus lors du classement général définitif du championnat de France handivalide double qui se déroule du 2 au 5 juin 2017 à Bauduen (lac de Sainte Croix, Var), et également au vu des palmarès sportifs.

Le DTN sélectionnera 1 ou 2 équipages, au plus tard le 7 septembre 2017.